



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 03/08/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0149

Réglementant temporairement le stationnement des véhicules au 12 rue Hélène Caillard à Saint-Jean de Braye

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande formulée par Madame Sylvie MOREAU qui doit effectuer des opérations de déménagement au 7 rue Hélène Caillard à Saint-Jean de Braye,

Considérant l'impossibilité de stationné au 7 rue Hélène Caillard,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement au 12 rue Hélène Caillard sur trois emplacements matérialisés sauf aux véhicules de déménagement.

ARRETE

Article 1 : Du vendredi 11 août 2023 9h00 au samedi 12 août 17h00, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au 12 rue Hélène Caillard sur trois emplacements matérialisés sauf aux véhicules de déménagement.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye
- au demandeur

A Saint-Jean de Braye, le **27** JUIL. 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation
L'adjoint délégué à la sécurité

Frédéric CHENEAU

